

enfant. Ce jeune homme ne balançait jamais dans sa vocation, et il fit un bon religieux.

Dès que le Père Champagnat put sortir, M. le curé de Saint-Pierre vint le prendre pour le conduire à son presbytère. Craignant que l'on n'eût pas assez soin de lui à l'Hermitage, ou qu'à raison de l'indigence de la maison, on ne pût lui procurer tout ce qui lui était nécessaire, il voulut se charger lui-même de tous les petits soins que son état réclamait ; et il le fit avec tant d'attention et de délicatesse que le bon Père en était tout confus. Jusqu'à sa mort, le vénérable curé se montra le protecteur et le bienfaiteur de la congrégation, le père des frères et l'ami de leur pieux fondateur ; témoignant ainsi que, s'il leur avait causé quelques peines dans le temps, il l'avait fait par ignorance et parce qu'il avait été mal informé.

CHAPITRE QUATORZIÈME

La vertu du Père Champagnat est soumise à de nouvelles épreuves, par la conduite de M. Courveille et par la sortie de plusieurs frères.

C'EST qui venait de se passer dans la maison ne put guérir M. Courveille de son ambition, ni lui inspirer de meilleurs sentiments à l'égard du Père Champagnat ; mais s'apercevant qu'il ne pouvait lui détacher les frères, il prit d'autres moyens pour arriver à ses fins. Un de ces moyens

fut d'écrire à Mgr l'archevêque, pour dénigrer le bon Père et pour le perdre dans l'esprit de ce prélat. Entre autres choses, il l'accusait de recevoir trop facilement toutes sortes de sujets, dont la plupart se retiraient après avoir fait de grandes dépenses à la maison, de ne pas assez former les frères à la piété et aux vertus de leur état, de les occuper trop aux travaux manuels et de négliger leur instruction, enfin d'être trop bon et trop indulgent et, par là même, de laisser faiblir la discipline et la régularité. Quoiqu'on ne donnât pas à l'archevêché une entière croyance à toutes ces accusations, on crut pourtant nécessaire d'examiner les choses, afin de savoir ce qu'il y avait de vrai. A cette fin, il fut arrêté que M. *** ferait une visite à l'Hermitage. Il y arriva pendant que le Père Champagnat était en convalescence chez M. le curé de Saint-Pierre. Dès qu'il fut averti de la visite de M. ***, il remonta à l'Hermitage pour lui présenter ses respects, et le mettre au courant de toutes choses. M. *** qui était prévenu, le reçut froidement, lui fit une infinité de questions et d'observations. Après cela, il visita la maison dans le plus grand détail, et il fit subir aux frères et aux novices un examen sur la religion, et sur les principales parties de l'enseignement primaire. Dans cet examen il se montra sévère, et il trouva que les frères n'étaient pas assez instruits. Il fut visible à tout le monde qu'il était mécontent, et d'ailleurs il ne prit aucune précaution pour cacher sa mauvaise humeur ; il se plaignit hautement et blâma, partout où il alla, ce qui ne lui convenait pas. Avant de quitter la maison, il renouvela au Père Champagnat les reproches qu'il lui avait déjà faits en détail, et à mesure que l'occasion s'en était présentée ; il lui recommanda de donner plus de temps à l'instruction des frères, lui défendit de faire de nouvelles constructions et de tant s'occuper de matériel.

Les plaintes de M. *** étaient-elles fondées ? Nous ne le croyons pas. Elles portent sur deux chefs principaux, savoir :

que l'instruction des frères novices était négligée, que le Père Champagnat s'occupait trop du matériel, et ruinait sa communauté en dépenses de constructions et de réparations. Les études, il est vrai, n'étaient pas fortes; mais le noviciat n'est pas fait pour former les frères aux sciences, mais à la vertu. Les jeunes gens qui étaient alors dans la maison venaient des montagnes, et, pour la plupart, ne savaient ni lire ni écrire; il était impossible que, dans un an ou deux, ils eussent acquis les connaissances qui leur étaient nécessaires, et que l'on demandait d'eux prématurément. Quant aux réparations et aux constructions, comme la maison était sans ressources, le Père Champagnat était bien obligé de les faire lui-même avec ses frères et ses novices, lorsqu'elles étaient indispensables.

Mais bien que M. Cattet eût donné raison à M. Courveille dans les choses dont nous venons de parler, on sut bientôt à l'archevêché ce que l'on devait penser de ses dénonciations et de ses plaintes contre le Père Champagnat. Quelques jours après cette visite, la justice divine se chargea elle-même de mettre fin aux embarras de toute nature qu'on lui suscitait, et d'arrêter tant d'intrigues. M. Courveille, qui voyait partout des défauts, qui se plaignait qu'il n'y avait pas assez de piété et de régularité dans la maison, qui trouvait trop imparfaits les frères et les novices, se compromit lui-même dans une affaire qu'il est inutile de rappeler ici.

Peu de temps après, il alla faire une retraite à la trappe d'Aiguebelle; mais loin d'ouvrir les yeux sur ses torts, et de reconnaître ce que sa conduite avait de répréhensible, il ne fit que se confirmer dans son esprit propre et dans sa folle prétention de tout gouverner seul. Il écrivit donc une lettre dans laquelle il se plaignait amèrement qu'on ne lui rendait pas les honneurs qui lui étaient dus, et il terminait en protestant qu'il ne reviendrait à l'Hermitage qu'après qu'on lui aurait donné la promesse formelle de le reconnaître pour premier supérieur des frères, de le traiter comme tel, et de

lui laisser toute autorité et toute liberté pour gouverner la communauté comme il l'entendait. Dans cet intervalle, les choses ayant été portées à Mgr l'archevêque, de l'avis du prélat, le Père Champagnat et M. Terraillon lui écrivirent collectivement de rester à la Trappe, s'il s'y trouvait bien; et qu'en tout cas, il ne devait plus penser à revenir à l'Hermitage.

Après ce départ, les abbés Séon et Bourdin, qui devaient faire partie de la Société de Marie, vinrent se joindre au Père Champagnat et lui prêter un généreux concours.

Vers ce même temps, frère Jean-Marie, le premier sujet qui s'était joint à lui, à La Valla, le premier qu'il avait retiré du monde, frère Jean-Marie, pour lequel il avait une affection et un attachement tout particuliers, quitta l'institut, ou plutôt en fut renvoyé. Ce frère, trouvant que la règle n'était pas assez sévère, demanda la permission d'aller à la Trappe. Le Père Champagnat ne négligea rien pour le détourner de ce projet, mais tous ses avis et tous ses conseils furent sans effet; il abandonna l'établissement de Bourg-Argental qu'il dirigeait, et laissant deux cents enfants à deux jeunes frères, il partit sans attendre son remplaçant, et quoiqu'il sût que l'on n'avait aucun sujet assez formé pour prendre la direction de cette école. Après être resté trois semaines à la Trappe, il se repentit de sa faute, vint se jeter aux pieds du bon Père, et lui demanda avec instance la grâce d'être reçu de nouveau dans l'institut. Le Père Champagnat l'accueillit avec bonté et même avec empressement, pensant qu'il serait guéri pour toujours de ses illusions, mais il se trompa. Frère Jean-Marie, qui, à de grands talents pour la direction des classes et pour le gouvernement des maisons, joignit d'abord une grande piété et une vertu solide, se perdit ensuite par orgueil et par défaut de soumission. Il s'était mis dans l'esprit d'imiter saint Louis de Gonzague en tout; et, par un aveuglement inconcevable, que l'on ne peut s'empêcher de regarder comme le châtement de son orgueil, il ne put jamais com-

prendre qu'il n'est pas donné à tous les hommes de faire tout ce qu'ont fait les saints. Plein de l'idée d'une perfection chimérique, il poussait tout à l'extrême, s'imposait pour la nourriture des privations qui ruinèrent sa santé, se couvrait d'un cilice, se donnait la discipline, portait jusqu'au ridicule la pauvreté, le désintéressement, s'isolait de toute société, et ne voulait parler à personne, afin d'être toujours uni à Dieu. Le Père Champagnat employa tous les moyens que lui suggéra son industrieuse charité, et il usa même de toute son autorité pour le tirer de ses illusions et le ramener dans la bonne voie ; mais l'esprit propre, l'esprit d'orgueil dont ce frère était plein, le rendit sourd et rebelle aux avis, aux sages conseils et même à l'autorité de son supérieur. Bientôt il porta la peine de son obstination. Cette vie de contrainte, les longues méditations auxquelles il se livrait, lui troublèrent l'esprit et lui occasionnèrent une maladie de nerfs si fâcheuse que, dans certains moments, il ne pouvait ni se souffrir, ni souffrir les autres, et il maltraitait quiconque se trouvait à côté de lui ou sur son passage. D'autres fois, il se livrait avec ceux qu'il rencontrait, et surtout avec les jeunes frères, à une légèreté et à une dissipation incroyables. Quant cet esprit de légèreté le prenait, il lui devenait impossible de se retenir, d'observer le silence, de garder la modestie convenable à son état ; de sorte que, pendant les prières mêmes, il s'amusait et dérangeait les frères. La chose alla si loin que bientôt il mit le désordre dans la maison, et le Père Champagnat qui avait tout fait pour le retenir, fut obligé de le congédier. Il accompagna cet acte sévère, qui coûta tant à son cœur, de ces paroles que ne doivent jamais oublier les frères de Marie : *Ainsi seront traités tous ceux qui s'écarteront de l'obéissance, pour suivre leur propre volonté.*

La sortie du frère Jean-Marie fut suivie de celle du frère Etienne Roumesy, qui n'était guère moins cher, ni moins utile au Père Champagnat. Ce sujet était aussi un des premiers frères. D'abord pieux et attaché à son état, il avait fait

un grand bien dans les établissements où il avait été envoyé. Son zèle pour l'instruction chrétienne des enfants, sa charité pour les pauvres et les orphelins étaient au-dessus de tout éloge, et lui avaient gagné le respect et l'estime de tout le monde. Mais, comme la vertu dégénère bientôt en vice, quand elle n'est pas réglée par l'obéissance, ce fut l'inclination que ce frère avait pour ces sortes d'œuvres qui devint la cause de sa perte. Depuis quelque temps, le Père Champagnat, qui était surchargé d'occupations, avait retiré le frère Roumesy de l'enseignement, et l'avait appelé à la maison mère pour lui confier la direction des travaux et le soin du temporel. Enlevé contre son gré et sans s'y attendre à des œuvres pour lesquelles il se sentait un attrait tout particulier, ce frère en eut tant de chagrin qu'il en tomba malade. Au reste, il s'acquitta fort mal de l'emploi qui lui était confié, non par défaut de talents, car il avait de rares qualités pour l'administration du temporel, mais parce qu'il ne s'y plaisait pas et qu'il regrettait ses anciennes occupations. Sur ces entrefaites, un ecclésiastique, avec lequel il avait eu de fréquents rapports, conçut le projet de fonder une congrégation dont le principal but serait l'instruction des enfants orphelins et abandonnés. Depuis longtemps, il avait fait part de son dessein au frère Roumesy, et lui avait proposé de se mettre à la tête de la communauté qu'il s'agissait de fonder. Le frère, qui goûtait fort ce projet, en parla au Père Champagnat, et le pria de lui laisser suivre l'attrait qu'il se sentait pour ce genre de vie. Le bon Père lui répondit : « Mon frère, si la Providence vous avait voulu dans cette nouvelle communauté, elle ne vous aurait pas appelé dans la nôtre. La volonté de Dieu est que vous restiez où vous êtes, et le changement que vous méditez est une dangereuse tentation du démon que vous devez combattre. Pour sortir d'une vocation sainte, même sous prétexte d'en embrasser une plus parfaite, il faut des marques extraordinaires, et j'oserais presque dire des prodiges, qui nous assurent que telle est la

volonté de Dieu ; et ces marques extraordinaires doivent être reconnues et attestées, non par l'individu qui se sent porté à un autre genre de vie, mais par son supérieur ; car les actions d'un religieux, pour être agréables à Dieu, doivent être marquées au coin de l'obéissance. Quiconque s'écarte de cette règle et suit son propre esprit, devient le jouet du démon, tombe dans l'illusion et se perd. » Ces sages conseils n'ayant eu aucun effet sur l'esprit du frère, le Père lui dit : « Mon frère, je vous défends de penser volontairement à abandonner votre vocation. Si vous nourrissez encore ce projet, Dieu vous retirera sa protection, il vous livrera à votre propre esprit, vous tomberez dans l'aveuglement, vous perdrez votre vocation et vous finirez mal. » Après cette défense, le frère devint triste, mélancolique, et peu de jours après il s'échappa sans prévenir le Père Champagnat, se rendit chez l'ecclésiastique qui l'avait attiré et qui le reçut à bras ouverts. Le même jour ils mirent la main à leur projet ; mais comme *c'est en vain que l'homme bâtit, si Dieu n'édifie avec lui*, bientôt ils ne purent plus s'entendre, et deux ans n'étaient pas écoulés qu'il fallut tout abandonner. Frère Roumesy, comme le lui avait prédit le Père Champagnat, fut malheureux, et sa vie ne fut qu'une suite de tribulations, d'afflictions et de chagrins de toute espèce.

La perte de ces deux frères fut un grand sujet de peine pour le pieux fondateur, car ils étaient les seuls capables de l'aider dans le gouvernement de l'institut. En effet, ces deux frères, parvenus à un âge mûr, ayant l'expérience des écoles et beaucoup de talents pour traiter les affaires et diriger les frères, étaient au moment de rendre de grands services à la congrégation ; lorsque, se laissant aller aux illusions de l'amour-propre, ils perdirent tous les deux leur vocation par la même cause, savoir le défaut d'obéissance. Notre-Seigneur, qui voulait éprouver la vertu de son serviteur, le frappa dans ce qu'il avait de plus cher ; les deux sujets les plus capables, les seuls sur qui il pouvait se décharger du détail des affaires,

l'abandonnèrent en même temps pour se jeter dans le monde. Plus ces frères lui étaient nécessaires, plus il les avait aimés, plus leur éducation et leur instruction lui avaient coûté, plus leur perte lui fut sensible. Mais Dieu, qui voulait qu'il mît toute sa confiance en lui seul, permit cet événement pour lui apprendre qu'il ne devait compter que sur sa providence.

A cette même époque, le bon frère Louis fut attaqué d'une violente tentation contre sa vocation. La facilité qu'il se sentait pour les sciences, l'amour qu'il avait pour Notre-Seigneur, lui firent désirer d'étudier le latin et d'embrasser l'état ecclésiastique pour procurer plus de gloire à Dieu et s'unir plus souvent à Jésus-Christ. Le Père Champagnat, auquel il s'en ouvrit, lui dit que c'était un piège du démon, qui, jaloux de sa vertu, le trompait par le désir d'une vie plus parfaite, pour empêcher le bien qu'il faisait. « Mon cher ami, ajouta le Père, il n'est pas nécessaire d'être prêtre pour aimer Jésus-Christ et pour lui gagner des âmes : dans votre sainte vocation, vous pouvez étudier, aimer et imiter le divin Sauveur aussi parfaitement et plus facilement que dans tout autre état. Nulle part non plus vous ne pouvez faire plus de bien, car il n'y a pas d'œuvre plus excellente que de faire le catéchisme aux petits enfants, de les former à la piété, de les préparer à la première communion et de les conserver dans l'innocence. » Malgré ces sages avis, la tentation du bon frère ne fit qu'augmenter, et il y aurait succombé s'il n'eût été un enfant d'obéissance. Le Père qui connaissait sa parfaite docilité, le voyant toujours préoccupé de cette pensée, le fit appeler dans sa chambre et lui dit : « Frère Louis, je suis convaincu que vous êtes dans votre vocation, et que la volonté de Dieu est que vous y restiez. En conséquence, je vous défends de penser à étudier le latin. » Nonobstant les répugnances de la nature, frère Louis, qui était humble, reçut cette défense avec soumission, et chose admirable ! que l'on doit regarder comme le fruit de son obéissance, depuis ce jour il ne fut plus attaqué de pareille tentation. *L'homme*

obéissant, dit le Saint-Esprit, *remportera des victoires*. Le bon frère en fit l'expérience : non seulement il triompha de cet ennemi et recouvra la paix et la tranquillité de l'âme qu'il avait perdues, mais encore il lui fut donné, avec l'amour et le goût de sa vocation, la ferveur et l'onction de la grâce qui le firent marcher d'un pas rapide dans la voie de la perfection et dans la pratique de toutes les vertus de son état. C'est ainsi que l'obéissance du frère Louis le conserva dans sa vocation, le combla de consolations pendant sa vie, et lui mérita la grâce de mourir en prédestiné, comme nous le verrons bientôt; au lieu que l'orgueil et le défaut de soumission des deux autres frères, en leur faisant perdre leur vocation, rendirent leur vie malheureuse et les jetèrent dans une voie pleine de dangers pour leur salut.

CHAPITRE QUINZIÈME

M. Champagnat admet les frères à faire des vœux. Nouvelles fondations. Importance des règles concernant les rapports avec les séculiers.

La sortie des deux frères dont nous venons de parler et la tentation du frère Louis firent comprendre au Père Champagnat qu'il était nécessaire de lier les frères à leur vocation par des vœux et de fixer ainsi, par des engagements irrévocables, l'inconstance humaine. Dès le principe, il avait fait faire aux frères des promesses de fidélité à Dieu et à leur vocation. Ces promesses n'étaient sans doute pas

des vœux; toutefois l'importance que l'on y attachait, la publicité qu'on leur donnait et les sentiments religieux avec lesquels on les contractait, étaient très propres à lier les frères à leur vocation et à les attacher à l'institut. Voici cette consécration telle qu'elle est tracée par la main du pieux fondateur :

Tout à la grande gloire de Dieu et à l'honneur de l'auguste Marie, mère de Notre-Seigneur Jésus-Christ,

Nous soussignés, certifions et attestons que nous nous consacrons pour cinq ans, à compter de ce jour, librement et très volontairement, à Dieu dans la petite association des Petits-Frères de Marie, dans le but de travailler sans cesse, par la pratique de toutes les vertus, à notre sanctification et à l'éducation chrétienne des enfants de la campagne. Nous entendons donc :

1° *Ne chercher que la gloire de Dieu, l'honneur de l'auguste mère de Notre-Seigneur Jésus-Christ et le bien de l'Eglise catholique, apostolique et romaine.*

2° *Nous nous engageons à enseigner gratuitement tous les enfants indigents que nous présentera M. le curé de la paroisse, et à leur apprendre, ainsi qu'à tous les autres enfants qui nous seront confiés, le catéchisme, la prière, la lecture, l'écriture et les autres parties de l'enseignement primaire, selon leurs besoins.*

3° *Nous nous engageons à obéir sans réplique à notre supérieur et à tous ceux qui par son ordre seront préposés pour nous conduire.*

4° *Nous promettons de garder la chasteté.*

5° *Nous mettons tout en communauté.*

Chaque frère signait cette promesse à genoux et devant la communauté assemblée. On voit qu'elle contenait en principe toutes les obligations de la vie religieuse, et c'est ce que le Père Champagnat ne manquait pas de déclarer aux frères, lorsqu'il les admettait à la contracter. La première fois qu'il fut question de prendre cet engagement, en 1818, le frère